

PLUi Communauté de Communes des Quatre Vallées

23 Mai 2018 – Ferrières-en-Gâtinais

Conférence intercommunale des Maires

COPIL de lancement du PLUi

Ordre du jour :

COPIL de lancement de la procédure du PLUi : présentation du groupement, de l'organisation et de la méthodologie du groupement et de l'intercommunalité.

Participants :

- Elus intercommunaux
- Techniciens en charge du PLUi
- Bureau d'études ECMO
- Bureau d'études IEA
- SAFER

Mme COSTA introduit la réunion en expliquant le but du premier COPIL du PLUi : lancer la procédure d'élaboration en précisant le déroulement et la méthode de travail.

Présentation d'ECMO

Mme BARBET présente le planning de la phase 1 correspondant au Diagnostic.

Mme LAUMONIER intervient concernant les ateliers participatifs du mois de juin. Elle et Mme COSTA préconisent de décaler l'atelier Paysage du 11 juin en septembre pour permettre plus de communication en amont. A noter qu'une intervention est prévue le 09 juillet par Territoire Conseil sur la question du Paysage, indépendamment de la prestation prévue par ECMO.

Pour ce qui est de l'atelier Economique prévu le 18 juin et qui devait être animé par ECMO, il sera finalement animé en interne par la CC4V. ECMO fournit le listing des entreprises. Les commerçants seront plutôt ciblés pour cet atelier, étant donné que le 09 octobre lors du forum de l'emploi, plusieurs entreprises (hors commerces) seront conviées et présentes, ECMO interviendra le 09 octobre.

Après débat, il est décidé que les réunions seront prévues à Ferrières-en-Gâtinais le lundi à 9h, pour une meilleure logistique et pour plus de cohérence (lieu central).

Concernant la concertation, Mme LAUMONIER souhaite savoir si les panneaux du PLUi pourront être réalisés avant début juillet. ECMO transmettra celui relatif aux objectifs et à la définition du PLUi pour cette échéance. Ceux relatifs au diagnostic seront livrés à l'automne après validation du diagnostic par les élus.

Une présentation est faite du groupement qui sera en charge du PLUi. Les méthodes des intervenants sont alors détaillées.

ECMO rappelle le calendrier global de la procédure, avec l'objectif de débattre le PADD au premier trimestre 2019 et d'approuver à l'automne 2020 (minimum 3 mois avant l'arrêt du PLUi).

Présentation de l'IEA – Institut d'Ecologie Appliquée

Lors de l'intervention de l'IEA, Mme LAUMONIER rajoute que la CC4V a déjà commencé à travailler sur l'éolien en groupe de travail mais d'autres thématiques peuvent également être développées. Mme

TOYER explique que la démarche du PLUi étant attachée uniquement au droit des sols, certaines thématiques seront difficiles à développer. En revanche, le PLUi sera la traduction éventuelle en cas de nécessité pour mener à bien cette politique (Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques sur les énergies renouvelables pourront être réalisées).

L'IEA détaille également les livrables et notamment la partie Evaluation Environnementale. Mme TOYER explique que celle-ci commencera dès le début de la phase du PADD lorsque les élus travailleront sur les sites à enjeux de développement. Mme LEFEVRE explique qu'un choix devra être fait au niveau du zonage, en prenant en compte le plus tôt possible les contraintes liées à l'environnement, évitant ainsi un cout financier important lié à l'ouverture à l'urbanisation dans des zones sensibles et aux mesures compensatoires à prévoir.

Mme LAUMONIER explique que le Pays a déjà travaillé sur une Trame Verte et Bleue, IEA la précisera au 25000^e, un zoom sera donc fait à l'échelle communale.

Mme LAUMONIER demande si un travail peut être fait sur le bilan carbone. Mme TOYER explique que non car l'IEA n'a pas la compétence et que ce bilan n'est pas exigible au niveau du PLUi, les éléments prévus seront suffisants pour la DREAL, étant donné que les Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) sont prévus pour l'automne.

Présentation de la SAFER

Mr BARBEREAU présente La SAFER et son rôle dans l'élaboration du PLUi. Un diagnostic agricole a déjà été réalisé par la Chambre d'Agriculture, Mr BARBEREAU explique que le rôle de la SAFER pour le PLUi de la CC4V se fera uniquement sur le foncier.

Mr GUIDAT intervient en indiquant que le SCOT a déjà fait ce travail. Cependant la SAFER explique que ce travail a 6 ans et qu'il doit être réactualisé, la tache urbaine ayant évolué depuis. Mme LEFEVRE ajoute que le bilan de la consommation foncière passée est essentiel dans l'élaboration du PLUi, elle fait d'ailleurs partie intégrante du rapport de présentation.

Mme LEFEVRE ajoute également que les élus doivent bien prendre en compte que le PLUi ne se base pas sur les zonages actuels. Les zones d'extensions devront être fait en fonction des choix politiques intercommunaux et les coûts de l'ouverture à l'urbanisation devront être pris en compte.

Conclusion

Enfin, un point rapide est fait sur le rôle important du référent communal qui est le porte-parole et qui fait la connexion entre la CC4V et la commune. Mme LAUMONIER explique qu'il y a deux référents : l' élu référent et le technicien référent au sein de la commune. L' élu doit donc informer au mieux le technicien pour que les informations soient diffusées auprès des services et donc de la population.

Il est également rappelé que l'ensemble des éléments du PLUi et de son élaboration (compte-rendu, présentation, ...) sera mis sur la plateforme d'échange AGORA.

En conclusion, il est indiqué aux élus, qu'en cas de questions sur la procédure, Mme LAUMONIER et Mme BRUZI feront le lien entre eux et le bureau d'études.

PLANNING

- 18.06.2018 – Atelier participatif sur l'ECONOMIE – animé par les techniciens de la CC4V
- 25.06.2018 – Atelier HABITAT.
- 02.07.2018 – Groupe de travail sur l'environnement, les risques, le paysage et le patrimoine
- 09.07.2018 – Groupe de travail sur l'économie, la mobilité, les services et les équipements
- 24.09.2018 – Groupe de travail sur le logement, la démographie et le foncier
- Septembre – Atelier PAYSAGE à prévoir